

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

Convocation¹

Jeudi 14 janvier 2016 – 09 h 30 précises Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles

Ordre du jour

Visite des centres de Bruxelles Formation suivant le programme en annexe de la présente convocation

Les inscriptions étant clôturées, tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du secrétariat de la commission (Mme Isabelle Kempeneers – 02/504.96.27 – ikempeneers@pfb.irisnet.be).

Composition de la commission

Président : M. Mohamed Azzouzi

Vice-présidents : Mme Jacqueline Rousseaux, M. Christos Doulkeridis

Membres effectifs:

PS: M. Mohamed Azzouzi, M. Ahmed El Ktibi, Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamoulle, M. Julien Uyttendaele

MR: M. Alain Courtois, Mme Corinne De Permentier, Mme Jacqueline Rousseaux

DéFI: M. Eric Bott, M. Serge de Patoul

cdH: M. Hamza Fassi-Fihri Ecolo: M. Christos Doulkeridis

Membres suppléants :

PS: M. Bea Diallo, Mme Nadia El Yousfi, M. Marc-Jean Ghyssels, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu, Mme Simone

Susskind

MR: M. Jacques Brotchi, M. Olivier de Clippele, M. Armand De Decker, M. Boris Dilliès

DéFI: M. Michel Colson, Mme Joëlle Maison, Mme Fatoumata Sidibé cdH: Mme Julie de Groote, M. Bertin Mampaka Mankamba

Ecolo: Mme Isabelle Durant, M. Alain Maron

site: www.pfb.irisnet.be

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).



Visite des Centres de Bruxelles Formation

14 janvier 2016

Heure	Lieu	Adresse
9h30	Départ du Parlement	Rue du Lombard 77, à 1000 Bruxelles Accueil par les membres du COM DIR qui le souhaitent
10h00 à 10h20	bf.carrefour	Boulevard Bischoffsheim 22-25 à 1000 Bruxelles
10h20 à 10h40	bf.langues	Boulevard Bischoffsheim 22-25 à 1000 Bruxelles
10h50 à 11h15	bf.tremplin et bf.tremplin jeunes	Rue Royale, 93 à 1000 Bruxelles
11h15 – 11h50	bf.tremplin jeunes (présentation de la Garantie jeunes)	Rue Royale, 180 à 1000 Bruxelles
12h00 – 13h00	Pause lunch et rencontre avec les membres du comité de direction et les directeurs de pôle – bf Construction (un local + le tour du bâtiment)	Chaussée de Vilvoorde, 66 à 1120 Neder-Over-Hembeek
13h30 – 14h30	Passage à bf. Logistique (plaine des manœuvres sans sortie du bus) et visite de bf. Industrie (bâtiment partagé avec le VDAB)	Rue du Charroi 21-23, à 1190 Bruxelles Chaussée de Mons, 1440 à 1070 Anderlecht
15h00	Retour au Parlement bruxellois	Rue du Lombard 77, à 1000 Bruxelles